



Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur
**L'ITINÉRANCE ET LA COHABITATION
SOCIALE À MONTRÉAL**

Coalition montréalaise des Tables de quartier
5675 rue Lafond, Montréal, Québec H1X 2X6

Février 2025

Table des matières

AVANT-PROPOS	4
GLOSSAIRE	5
Introduction	6
1. Contexte/état des lieux Montréalais.....	7
Des besoins de bases non répondus	7
Coûts sociaux et économiques	7
Les campements.....	8
Organismes débordés	8
2. L'acceptabilité sociale et l'implantation de ressources.....	9
Un exemple de la variation dans les processus	11
3. Un aménagement plus inclusif des espaces publics	12
Conclusion	14
Synthèse des recommandations	15
D'autres sources	16

AVANT-PROPOS

La Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ) regroupe 32 tables locales de concertation en développement social situées à Montréal (voir la liste ci-dessous). Les Tables de quartier ont pour mission de travailler à l'amélioration des conditions de vie dans le quartier, et plus particulièrement de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Elles rassemblent le plus d'acteurs et d'actrices possible du quartier (communautaires, institutionnels, politiques, culturels, privés et les citoyen-nes) afin d'agir sur une multitude d'enjeux : la pauvreté, l'habitation, l'itinérance, le vivre-ensemble, l'aménagement urbain, le transport, l'environnement, la sécurité alimentaire, la culture, etc. Ces tables de quartier sont des instances locales de concertation intersectorielle et multiréseaux.

Pour sa part, la CMTQ intervient à l'échelle montréalaise sur ces mêmes enjeux et sur des politiques publiques ayant un impact sur la qualité de vie des personnes les plus défavorisées.

NOS MEMBRES

[CDC Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles](#)

[CDC Centre-Sud](#)

[CDC Côte-des-Neiges](#)

[CDC de la Pointe – région Est de Montréal](#)

[CDC de Rosemont](#)

[CDC Plateau-Mont-Royal](#)

[CDC Solidarité Saint-Henri](#)

[CDC Solidarités Villeray](#)

[CDC Rivière-des-Prairies](#)

[CLIC de Bordeaux-Cartierville](#)

[Coalition de la Petite-Bourgogne](#)

[Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent](#)

[Concert'Action Lachine](#)

[Concertation Anjou](#)

[Concertation en développement social de Verdun](#)

[Concertation Saint-Léonard](#)

[Concertation Ville-Émard/Côte-St-Paul](#)

[Conseil communautaire NDG](#)

[Mercier-Ouest Quartier en santé](#)

[Regroupement des tables de concertation de la Petite-Patrie](#)

[Solidarité Ahuntsic](#)

[Solidarité Mercier-Est](#)

[Table de concertation du faubourg Saint-Laurent](#)

[Table de développement social de LaSalle](#)

[Table de quartier de Montréal-Nord](#)

[Table de quartier de Parc-Extension](#)

[Table de quartier Outremont](#)

[Table de quartier du Nord-Ouest-de-l'Île de Montréal](#)

[Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve](#)

[Table de quartier Peter-McGill](#)

[Table de quartier Sud de l'Ouest-de-l'Île](#)

[Vivre Saint-Michel en santé](#)

GLOSSAIRE

Le vivre-ensemble : société inclusive où chacun·e, quelles que soient ses origines, ses croyances ou ses différences, trouve sa place et participe activement au bien-être collectif.

Quartier inclusif : milieu de vie où tous·tes les résident·es ont accès aux mêmes opportunités et services quel que soit leur différence.

La cohabitation sociale suppose le partage de l'espace entre les individus, selon des modes d'entente qui comprennent autant le conflit, que la tolérance et la collaboration (Dansereau et al., 2002)

L'acceptabilité sociale est le résultat d'une opinion collective, à l'égard d'un projet, d'un plan ou d'une politique.

Introduction

Depuis quelques années, Montréal connaît une augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance (PSI). Cette augmentation est le résultat de bouleversements récents : une pandémie qui a creusé les inégalités sociales, une crise du logement qui est loin d'être terminée, une poussée inflationniste qui appauvrit les ménages. Et le visage de l'itinérance change également avec plusieurs personnes qui se retrouvent à la rue à la suite d'une perte d'emploi, à une éviction de logements ou en raison d'une incapacité à se trouver un logement que l'on peut se payer. En conséquence, certaines personnes trouvent refuge dans leur voiture ou temporairement chez des connaissances, alors que plusieurs autres décident tout simplement d'occuper l'espace public, d'où l'apparition de multiples campements un peu partout sur le territoire de Montréal. La répartition géographique de l'itinérance et des campements va maintenant au-delà du centre-ville de Montréal, même si plusieurs services demeurent au centre-ville. Il s'agit d'une situation complexe à laquelle les pouvoirs publics peinent à répondre. La disponibilité d'endroits sûrs où les personnes sans abri peuvent trouver refuge ou accéder à des services de base est assez restreinte, limitant encore leur capacité à faire face à leurs besoins.

La présente consultation a démontré sa préoccupation à entendre les voix des personnes en situation d'itinérance et nous le soulignons. Il est crucial d'aller à la rencontre des personnes en situation d'itinérance et des organisations qui les soutiennent pour mieux comprendre leurs défis et leurs besoins, ainsi que pour identifier des solutions adaptées¹. À ce propos, l'apport du comité composé de personnes ayant une expérience de l'itinérance, prévu dans le Plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026, aurait apporté une perspective précieuse à cette consultation². En ce qui concerne le mandat donné par la Ville à la commission, nous le trouvons fort restrictif. Nous souhaitons rappeler qu'il s'avère nécessaire de considérer la crise de l'itinérance dans sa globalité. Différentes facettes de l'itinérance ne sont pas incluses dans cette consultation, alors qu'elles sont directement associées aux enjeux liés à l'implantation des ressources (pauvreté, toxicomanie, crise du logement, etc.).

C'est certainement le cas de la question des campements que l'on ne peut pas dissocier du vécu des personnes en situation d'itinérance, de leurs droits fondamentaux, de l'occupation de l'espace public et du vivre-ensemble. Bien que la Ville de Montréal ne considère pas les campements comme une solution durable à la crise de l'itinérance et ne les ait pas inclus dans cette consultation, leur présence est une réalité indéniable sur le territoire montréalais³. Il est important de reconnaître que ces campements sont devenus des lieux de vie et un « chez-soi » pour de nombreuses personnes qui n'ont pas accès aux ressources d'hébergement existantes, que ce soit en raison de leur situation personnelle (couples, personnes avec des animaux de compagnie) ou du manque de places disponibles⁴.

Finalement, centrer un mandat sur la cohabitation sociale et le soutien aux personnes en itinérance revient à affirmer que l'implantation d'une ressource dans un quartier génère

1 <https://www.banq.qc.ca/apprendre/laccueil-des-personnes-sans-abris-en-bibliotheque/>

2 <https://www.banq.qc.ca/apprendre/laccueil-des-personnes-sans-abris-en-bibliotheque/>

3 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2062305/itinérance-montreal-reflexion-campements-centres-jour>

4 <https://www.missionoldbrewery.ca/fr/nouvelles/campements-a-montreal-au-dela-des-demantelements-des-solutions-existent>

inévitablement des enjeux de cohabitation et en fait le seul élément définissant cette cohabitation, faisant fi de tous les autres enjeux qui composent la vie en société et le vivre-ensemble.

1. Contexte/état des lieux Montréalais

La crise de l'itinérance à Montréal s'inscrit dans un problème systémique plus large : notre société crée des inégalités sociales et marginalise certains groupes en raison d'une répartition inéquitable des ressources. Pour résoudre cette crise, il faut des approches collectives et inclusives. Cependant, certains aspects spécifiques à Montréal méritent d'être soulignés.

D'après un recensement effectué en 2022⁵, plus de 4 690 personnes étaient en situation d'itinérance visible à Montréal, un chiffre en hausse de 33 % en l'espace de cinq ans. Ce chiffre inclut uniquement les personnes vivant dans la rue ou utilisant les refuges et ne tient pas compte de l'itinérance cachée. Le nombre de personnes en situation d'itinérance cachée (celles vivant temporairement chez des proches ou dans des logements précaires) est estimé à plusieurs dizaines de milliers.

Des besoins de bases non répondus

Le contexte de la crise du logement (éviictions, rénoviictions, hausse de loyer et manque de logements abordables et hors marché) est un des facteurs menant à la rue. Les transactions immobilières à Montréal sont de plus en plus effectuées par des investisseurs privés ou des fonds d'investissement. Cette spéculation immobilière contribue à la hausse des loyers et à l'éviiction des locataires à faible revenu. Plus de deux personnes itinérantes sur dix ont indiqué que l'expulsion de leur logement a mené à leur itinérance, ce qui en fait le principal point de bascule vers la rue en 2022⁵.

À cela s'ajoutent aussi les enjeux de santé mentale, de toxicomanie qui précipitent de nombreuses personnes à perdre tout repère avec la réalité pour se retrouver du jour au lendemain à la rue. Face à cette situation, le manque de réponses structurantes à moyen et long terme de la part des gouvernements ne permet pas aux personnes à risque d'itinérance de répondre adéquatement à leurs besoins de base et d'éviter de se retrouver à la rue. Le développement du logement social et du logement hors marché est insuffisant pour répondre aux besoins et à ce rythme, on ne voit pas le jour où nous stopperons collectivement l'expulsion de personnes dans la rue.

Pire, une fois à la rue, l'accès au système de santé pour ces personnes est inéquitable, complexe et inadéquat. Leurs besoins en santé mentale ou pour sortir de la toxicomanie ne sont pas bien répondus, ce qui nuit à leur réinsertion.

Coûts sociaux et économiques

Selon le rapport de l'Union des municipalités du Québec, offrir un logement aux personnes en situation d'itinérance serait plus économique que de gérer les conséquences de l'itinérance dans

la rue. Le coût des services nécessaires pour une personne vivant dans la rue s'élève à plus de 70 000 \$ par an⁵. Fournir un logement stable coûterait moins cher à la société sur le long terme⁶.

Les campements

La situation des campements⁶ à Montréal reflète une réalité complexe et urgente de la crise de l'itinérance. Bien que les campements ne soient pas une solution durable, ils sont devenus une alternative de fait pour de nombreuses personnes sans abri, faute de ressources adaptées et suffisantes. Démanteler les campements a des conséquences négatives importantes :

- Augmentation de la vulnérabilité des personnes en situation d'itinérance⁷.
- Dégradation des conditions de vie déjà précaires des occupants⁸.
- Entrave au processus de réinsertion sociale en cours⁹.

Ces interventions, plutôt que de résoudre le problème, ne font souvent que le déplacer, aggravant la précarité des personnes concernées⁷.

Recommandation 1

Pour toutes ces raisons, nous demandons à la Ville de Montréal de tolérer les campements, de ne pas les démanteler et d'y offrir un soutien minimal afin d'assurer des conditions viables pour les personnes.

Organismes débordés

Devant une telle situation, les organismes communautaires intervenant dans les quartiers se retrouvent souvent débordés sans avoir les ressources suffisantes pour bien jouer leur rôle. L'absence de financements structurants et prévisibles de la part du gouvernement du Québec ne permet pas de bien développer et planifier les services auxquels ont droit ces populations en situation d'itinérance.

Nous faisons également face à une crise locative (marché privé et public) pour les organismes communautaires et il est difficile de trouver des lieux appropriés, peu dispendieux, bien situés pour répondre aux besoins des populations. De plus, les lieux d'accueil pour les personnes non logées sont à pleine capacité et/ou les critères d'accès ne permettent pas à certaines d'en bénéficier. Cette crise de l'itinérance a des répercussions sur les organismes communautaires qui doivent ainsi faire face à la colère ou l'incompréhension de certain-es résident-es des quartiers lors de l'implantation d'une nouvelle ressource ou d'une situation conflictuelle dans l'espace public. Ils sont souvent laissés seuls à eux-mêmes alors que les pouvoirs publics se font parfois très discrets... Ils se retrouvent ainsi à gérer des situations qui vont bien au-delà de leur mission de base.

⁵ <https://umq.qc.ca/publication/sommet-municipal-sur-litinerance/>

⁶ <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/un-campement-en-soutien-aux-personnes-qui-habitent-la-rue-faute-d-alternatives-827080493.html>

⁷ https://ccsmtlpro.ca/sites/mtlpro/files/media/document/Itinerance_PlanReponseCommunautaireCampements_RegionMontreal_2024_2026.pdf

⁸ <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2025-01-20/itinerance-et-grand-froid/montreal-retient-son-souffle.php>

⁹ <https://www.missionoldbrewery.ca/fr/nouvelles/campements-a-montreal-au-dela-des-demantelements-des-solutions-existent>

Contrairement à ce que certain-es pensent, les personnes en situation d’itinérance n’arrivent pas dans un quartier lorsque s’implante une ressource. C’est le contraire, les ressources viennent répondre à un besoin. En développant des ressources dans les quartiers, les organismes répondent à des besoins déjà présents et contribuent à limiter les impacts de la crise actuelle.

2. L'acceptabilité sociale et l'implantation de ressources

Favoriser la cohabitation sociale, en particulier en lien avec les ressources en itinérance, requiert une approche inclusive qui prend en compte à la fois les besoins immédiats des personnes concernées, les dynamiques sociales du quartier et les ressources disponibles. Pour obtenir cette acceptabilité sociale, il est nécessaire d’impliquer les acteurs locaux et les résident-es du quartier en amont, dès le début du projet, afin d’éviter le phénomène du « pas dans ma cour ».

Pour faciliter l’implantation des ressources, certaines conditions doivent être réunies :

- Bien soutenir collectivement l’organisme communautaire porteur de la ressource;
- Que les administrations publiques assument leur rôle et améliorent la transparence avec la population et les communications;
- Développer des initiatives de sensibilisation de la communauté aux réalités du quartier;
- Offrir des espaces de dialogue pour favoriser l’acceptabilité sociale.

Il nous apparaît important de ne pas commencer à travailler collectivement à soutenir l’implantation d’une ressource uniquement lorsqu’il y a de l’opposition. Il est donc nécessaire de soutenir l’organisme porteur à diverses étapes pour favoriser une implantation harmonieuse et une acceptabilité sociale. Cela ne signifie pas que l’on se substitue à l’organisme, qui demeure maître du projet et de l’expertise, mais qu’on le soutient. À cet égard, les tables de quartier jouent déjà ce rôle dans certains milieux et nous nous engageons à poursuivre cet appui.

Il est toutefois crucial que les pouvoirs publics soient également autour de la table afin de partager ce qui relève de leurs responsabilités et répondre aux résident-es et qu’ils s’engagent à agir en toute transparence auprès de la population dans le processus d’implantation de ressources. Par exemple, il ne faudrait pas reproduire la confusion qui a régné et qui règne encore autour de la mise en place de logements transitoires à l’Église Sainte-Bibiane dans Rosemont.

Recommandation 2

Travailler en amont, pendant et après l’implantation d’un projet afin de s’assurer d’une coordination réussie autour du projet et d’une intégration dans la communauté avec des communications transparentes et une sensibilisation des commerces.

Recommandation 3

Afin de favoriser une intégration harmonieuse dans la communauté, il faut que les pouvoirs publics assurent une meilleure communication avec la communauté, notamment via une sensibilisation des commerces.

Cette acceptabilité sociale doit passer aussi par des initiatives de sensibilisation, d'éducation, par la mobilisation de différents acteurs du quartier afin de déconstruire les préjugés et outiller la population pour mieux comprendre les caractéristiques du quartier et le vécu des PSI. Il faut aussi déconstruire les mythes liés à l'implantation d'une ressource dans un quartier. On peut penser développer de nouvelles initiatives ou s'appuyer sur des projets existants, comme *l'Oranger - le réseau solidaire à l'itinérance sur le Plateau-Mont-Royal*¹⁰ et *Mercier-Est en Réseau*¹¹ pour la sensibilisation des commerçant·es et des personnes logées du quartier.

Recommandation 4

Sensibiliser la population aux réalités d'un quartier et à celles vécues par les PSI et déconstruire les préjugés autour des projets de ressources pour PSI.

L'enjeu fondamental demeure toujours le financement des organismes, tant en termes de ressources que de prévisibilité dans l'allocation des subventions pour assurer une meilleure planification. Et à cet égard, on le sait, on est toujours dans des financements d'urgence, à projet et de dernière minute. Ce sont ces organismes qui connaissent les besoins et qui ont l'expertise, il faut donc respecter leur autonomie tant dans l'implantation, la gestion et la localisation de la ressource. Ce sont des organismes d'action communautaire autonome qui n'appartiennent ni à la Ville ni au gouvernement. Mais, il faut les soutenir collectivement tant pour atteindre leur mission que pour, par exemple, trouver le bon emplacement, surtout en contexte de pénurie de locaux et de coûts d'habitation fort élevés.

Par ailleurs, nous appuyons plusieurs des recommandations du [Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal](#) : fournir aux organismes communautaires des locaux ou en financer l'acquisition, les rénovations ou les loyers, soutenir des organismes dans leur recherche d'espace et de terrain approprié pour l'implantation de ressources qu'ils travaillent à déployer, rénover les immeubles vacants dont la Ville est propriétaire et les mettre à la disposition des organismes communautaires, selon un processus transparent et en phase avec les principes de l'action communautaire.

Recommandation 5

Soutenir collectivement les organismes qui gèrent la ressource implantée, respecter leur autonomie et ne pas leur ajouter des tâches connexes qui ne font pas partie de leur mission.

Recommandation 6

Soutenir le développement des petites ressources dans les quartiers et s'assurer d'avoir les soins complémentaires et un tissu social déjà existants.

¹⁰ <https://pleinmilieu.qc.ca/actions/oranger/#:~:text=L'Oranger%20est%20un%20r%C3%A9seau,autrui%20pour%20renverser%20la%20d%C3%A9saffiliation>

¹¹ <https://www.tetro.ca/mercier-est-en-reseau/#:~:text=Briser%20l'isolement%20social%20en,s%20de%20proximit%C3%A9%20citoyen>

Recommandation 7

Éviter d'implanter une ressource en périphérie, loin des services essentiels d'un milieu de vie, et de concentrer toutes les ressources en un seul lieu isolé. Il est préférable de les intégrer dans des zones bien desservies par les services publics et les infrastructures communautaires.

Recommandation 8

Reconnaître que l'application stricte de critères de distanciation pour l'implantation d'une ressource est peu réaliste dans le contexte urbain de Montréal, compte tenu de sa forte densité de population.

Recommandation 9

Reconnaître l'implantation de ressources communautaires dans les quartiers dans le PUM en l'intégrant dans les services de base d'un quartier, par une stratégie de déploiement sur le territoire et par un soutien par la réglementation et le zonage.

Un exemple de la variation dans les processus

Nous croyons que les processus d'implantation de ressources devraient être similaires peu importe le quartier où ils se déroulent. Ce n'est actuellement pas le cas. Prenons le cas des futurs projets d'habitations¹² modulaires¹³ dans Ahuntsic sur le site Louvain Est et dans Côte-des-Neiges sur le site Namur-Hippodrome.

Dans Ahuntsic :

- Le site choisi est situé au sein d'un milieu de vie avec un milieu communautaire établi et des services adaptés aux personnes en situation d'itinérance.
- Le projet a été présenté au quartier : résident-es à proximité, CPE, garderie, commerces, milieu communautaire, table de quartier, table en itinérance.
- La Ville et l'Arrondissement travaillent conjointement sur ce projet et gèrent les inquiétudes des riverain-es.
- Il y a un travail de collaboration avec le milieu communautaire et une reconnaissance de l'expertise déjà présente sur le territoire.

Dans Côte-des-Neiges :

- Le site choisi est situé loin de tous les services, dans un site enclavé.
- Le projet a seulement été évoqué au comité itinérance du quartier.
- Il n'y a pas de travail de collaboration avec le milieu communautaire et de reconnaissance de l'expertise déjà présente sur le territoire.
- Les communications ne sont pas transparentes avec les acteurs du milieu.

¹² <https://projetmontreal.org/nouvelles/modules-dhabitations-modulaires-transitoires-pour-loger-90-personnes>

¹³ <https://projetmontreal.org/nouvelles/projet-pilote-dhabitations-modulaires-avec-accompagnement-pour-personnes-en-situation-ditinérance>

Il aurait été intéressant que la Ville nous présente la manière dont elle a procédé pour les futures implantations de ces habitations et son plan complet de communication et de cohabitation sociale qui définit les rôles et responsabilités de tous·tes les partenaires et parties prenantes de ces projets au sein de la consultation.

3. Un aménagement plus inclusif des espaces publics

Diverses réglementations et projets d'aménagement d'espaces publics ont pour effets d'invisibiliser les personnes en situation d'itinérance ou encore de les déplacer (le recours à des firmes privées pour gérer l'espace public est d'ailleurs très questionnable).

Tel que nous le rappelle la Charte montréalaise des droits et responsabilités¹⁴, toute personne vivant à Montréal, quelle que soit sa situation, a droit au respect et à la dignité. C'est ce qu'on appelle le « droit de cité » ou le droit d'exister au sein de la ville. Il en va de même pour les personnes en situation d'itinérance qui sont trop souvent stigmatisées, marginalisées et traitées comme invisibles.

Ainsi, on ne peut pas avoir une citoyenneté à 2 vitesses, les personnes logées d'un côté et les personnes non logées de l'autre, avec des droits différents. Il nous semble aussi important de rappeler que la ville de Montréal s'est engagée avec son *Plan solidarité, équité et inclusion : pour ne laisser personne derrière*¹⁵ à « réduire les inégalités sociales comme l'appropriation des espaces publics par et pour tous·tes », à « l'accès à des services de qualité et de proximité et répondre à des besoins de base en matière d'alimentation et de logement ».

De plus, il est indispensable que la Ville soutienne le développement de pratiques d'aménagement répondant aux besoins des personnes concernées dans ses règlements et outils de planification urbaine. Comme le souligne le catalogue d'Architecte sans frontières¹⁶, reconnaître le droit à l'espace public pour tous·tes est fondamental. On suggère d'ailleurs de fortement s'y référer.

La Ville doit s'assurer que ses espaces publics soient ouverts à tous·tes de manière inclusive et respectant la dignité. Comme nous le savons, les bibliothèques jouent un rôle de première ligne. Il nous semble important que les équipes des bibliothèques soient formées aux enjeux de l'itinérance et outillées sur les ressources communautaires disponibles dans le quartier. Le projet « l'accueil des sans-abris en bibliothèque » de la BAnQ est une initiative pertinente favorisant l'inclusion, le respect et la dignité des personnes¹⁷.

Recommandation 10

Intégrer des cibles sur l'ajout d'équipements publics visant l'inclusion, la santé et le bien-être des personnes en situation d'itinérance.

¹⁴ https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/charte_montréalaaise_en_francais_.pdf

¹⁵ https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/plan_solidarite_equite_et_inclusion.pdf

¹⁶ https://www.asf-quebec.org/wp-content/uploads/2023/01/2023.01_Catalogue_ASFO_opt_v.pdf

¹⁷ <https://www.banq.qc.ca/apprendre/laccueil-des-personnes-sans-abris-en-bibliotheque/>

Recommandation 11

Augmenter le nombre d'installations sanitaires et des points d'eau, accessibles en tout temps partout dans l'espace public et en misant sur des infrastructures, des designs et des mobiliers non hostiles.

Recommandation 12

Réunir les acteurs concernés par l'itinérance et le vivre ensemble afin de définir des stratégies et actions visant à favoriser le partage de l'espace public.

Recommandation 13

Déployer le projet « L'accueil des sans-abris en bibliothèque » dans le réseau des bibliothèques de Montréal.

Recommandation 14

Nous appuyons la recommandation suivante du RAPSIM : « Promouvoir l'inclusion et la solidarité envers les personnes non domiciliées et faire en sorte que les positions et les actions de la Ville de Montréal en matière d'itinérance respectent les droits fondamentaux des personnes ».

Conclusion

La tenue même de cette consultation nous indique que la solidarité semble être en perte de vitesse, à la fois envers les populations les plus marginalisées de notre société et envers les organismes qui les soutiennent, puisque c'est à la suite des récriminations très médiatisées d'une petite partie de la population que le mandat a été donné à l'OCPM.

Devant la prolifération de discours agressifs envers certaines populations (itinérance, LGBTQ+, immigration, femmes, etc.) et la polarisation actuelle, nous craignons beaucoup que la situation se détériore. Nous espérons les recommandations du rapport de l'OCPM pourront contribuer à la consolidation d'une vision du vivre-ensemble qui soit inclusive et qui s'appuie sur le respect des droits de toutes les parties prenantes. Nous ne souhaitons pas avoir une ville élitiste qui ne soit accessible qu'aux plus riches, sans enfants qui font du bruit, sans services communautaires qui aident toutes les couches de la population, etc.

Cette vision ne peut se réaliser que si nos milieux de vie accueillent une diversité de personnes, qu'ils favorisent une vraie mixité sociale et qu'il y ait une volonté politique claire et transparente à cet égard.

Synthèse des recommandations

Recommandation 1 : Nous demandons à la Ville de Montréal de tolérer les campements, de ne pas les démanteler et d'y offrir un soutien minimal afin d'assurer des conditions viables pour les personnes.

Recommandation 2 : Travailler en amont, pendant et après l'implantation d'un projet afin de s'assurer d'une coordination réussie autour du projet et d'une intégration dans la communauté avec des communications transparentes et une sensibilisation des commerces.

Recommandation 3 : Afin de favoriser une intégration harmonieuse dans la communauté, il faut que les pouvoirs publics assurent une meilleure communication avec la communauté, notamment via une sensibilisation des commerces.

Recommandation 4 : Sensibiliser la population aux réalités d'un quartier et à celles vécues par les PSI et déconstruire les préjugés autour des projets de ressources pour PSI.

Recommandation 5 : Soutenir collectivement les organismes qui gèrent la ressource implantée, respecter leur autonomie et ne pas leur ajouter des tâches connexes qui ne font pas partie de leur mission.

Recommandation 6 : Soutenir le développement des petites ressources dans les quartiers et s'assurer d'avoir les soins complémentaires et un tissu social déjà existants.

Recommandation 7 : Éviter d'implanter une ressource en périphérie, loin des services essentiels d'un milieu de vie, et de concentrer toutes les ressources en un seul lieu isolé. Il est préférable de les intégrer dans des zones bien desservies par les services publics et les infrastructures communautaires.

Recommandation 8 : Reconnaître que l'application stricte de critères de distanciation pour l'implantation d'une ressource est peu réaliste dans le contexte urbain de Montréal, compte tenu de sa forte densité de population.

Recommandation 9 : Reconnaître l'implantation de ressources communautaires dans les quartiers dans le PUM en l'intégrant dans les services de base d'un quartier, par une stratégie de déploiement sur le territoire et par un soutien par la réglementation et le zonage.

Recommandation 10 : Intégrer des cibles sur l'ajout d'équipements publics visant l'inclusion, la santé et le bien-être des personnes en situation d'itinérance.

Recommandation 11 : Augmenter le nombre d'installations sanitaires et des points d'eau, accessibles en tout temps partout dans l'espace public et en misant sur des infrastructures, des designs et des mobiliers non hostiles.

Recommandation 12 : Réunir les acteurs concernés par l'itinérance et le vivre ensemble afin de définir des stratégies et actions visant à favoriser le partage de l'espace public.

Recommandation 13 : Déployer le projet « L'accueil des sans-abris en bibliothèque » dans le réseau des bibliothèques de Montréal.

Recommandation 14 : Nous appuyons la recommandation suivante du RAPSIM : « Promouvoir l'inclusion et la solidarité envers les personnes non domiciliées et faire en sorte que les positions et les actions de la Ville de Montréal en matière d'itinérance respectent les droits fondamentaux des personnes ».

D'autres sources

- [1HYPERLINK "https://nouvellesdici.com/actu/consultation-publique-itinerance-montreal-ocpm-approche-differente-participation-encore-a-ameliorer/"5](https://nouvellesdici.com/actu/consultation-publique-itinerance-montreal-ocpm-approche-differente-participation-encore-a-ameliorer/)
- https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/charte_montrealaise_en_francais_.pdf
- https://www.asf-quebec.org/wp-content/uploads/2023/01/2023.01_Catalogue_ASFQ_opt_v.pdf
- <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/la-judiciarisation-des-populations-itinerantes-pratiques-de-profilage/>
- https://cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/Fiche_5_reglements_municipaux.pdf
- <https://www.observatoiredesprofilages.ca/judiciarisation-de-litinerance-a-montreal/>
- https://dependanceitinerance.ca/app/uploads/2024/05/Judiciarisation_FINAL_30mai2024-WEB.pdf
- <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/cohabitation-et-mixite-sociale-de-exclusion-au-debat-collectif/>
- <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2123407/quebec-ottawa-itinerance-argent>
- <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/architecture-itinerance/>
- <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2025-01-20/campements-de-sans-abri/il-faut-cesser-les-demantelements-disent-des-organismes.php>
- <https://www.quebechabitation.ca/actualites/le-taux-dinoccupation-des-logements-locatifs-au-quebec-tout-pres-de-son-creux-historique/>
- <https://projetmontreal.org/nouvelles/modules-dhabitations-modulaires-transitoires-pour-loger-90-personnes>
- <https://projetmontreal.org/nouvelles/projet-pilote-dhabitations-modulaires-avec-accompagnement-pour-personnes-en-situation-ditinerance>
- https://ccsmtlpro.ca/sites/mtlpro/files/media/document/Itinerance_PlanReponseCommunautaireCampements_RegionMontreal_2024_2026.pdf
- <https://umq.qc.ca/publication/sommet-municipal-sur-litinerance/>
- <https://actualites.uqam.ca/2025/avis-sur-itinerance-et-cohabitation-sociale-a-montreal/>
- <https://www.banq.qc.ca/apprendre/laccueil-des-personnes-sans-abris-en-bibliotheque/>
- <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2062305/itinerance-montreal-reflexion-campements-centres-jour>